



Plate forme européenne de la société civile pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - EUCIS-LLL

REPONSE DE LA PLATE FORME EUCIS-LLL SUR LA CONSULTATION RELATIVE A UN DISPOSITIF DE CREDITS D'APPRENTISSAGE EUROPEENS POUR LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS (ECVET)

Bruxelles, 31 mars 2007

La réponse de EUCIS-LLL est guidée par deux éléments majeurs :

- la diversité des réseaux qu'elle rassemble dans la plate forme européenne et leur positionnement différencié sur les ECVET ;
- l'impossibilité de se caler strictement sur le questionnaire proposé par la Commission.

Le positionnement que nous adoptons est donc un positionnement général, situé au niveau des principes d'implantation, dans une perspective de formation tout au long de la vie, appuyée sur la définition adoptée par la plate forme. Elle conçoit la formation tout au long de la vie comme un processus continu qui ne soit pas excluant pour les individus. C'est à dire qu'il s'attache aussi bien au développement personnel et au développement professionnel, qu'il s'adresse au citoyen tout autant qu'au « producteur ». Elle affirme son attachement à une démarche qui ne se limite pas à la formation initiale mais intègre tous les âges de la vie à un même niveau d'estime et d'engagement, ce qui suppose la mobilisation de moyens importants notamment s'agissant des publics les plus éloignés de la formation et de la qualification.

Dans cette perspective, EUCIS soutient la souplesse et la flexibilité introduite par le système des unités capitalisables. EUCIS y voit notamment :

- la possibilité de développer des parcours progressifs, adaptés au rythme de chacun, susceptibles de déclencher de nouvelles motivations,
- la possibilité au travers de la capitalisation de reconnaissance de toutes les avancées individuelles, si limitées soient elles,
- l'encouragement à la mise en place de systèmes de reconnaissance notamment dans les Etats membres où il n'existe rien actuellement,
- l'accroissement possible de la lisibilité des compétences acquises de façon formelle, non formelle ou informelle,
- une perspective de mobilité, principalement européenne, accrue mais qui suppose la confiance mutuelle.

EUCIS-LLL

Association internationale indépendante, non gouvernementale et à but non lucratif de droit belge (AISBL).

Siège social :

*EUCIS.LLL platform
60, rue de la Concorde
1050 Bruxelles Belgique*

Contact :

*Président :
Jean-Marc Roirant :
Jmroirant@laligue.org*

*Coordinatrice :
Audrey Frith
afriith@laligue.org*

Quelques chiffres :

- 43 pays d'Europe,
- 54 500 lieux de formation et d'éducation,
- 2 350 000 professionnels et bénévoles,
- 62 000 000 personnes concernées.



**Plate forme européenne de la société civile pour l'éducation et la formation
tout au long de la vie - EUCIS-LLL**

**EUCIS apprécie le caractère pragmatique adopté par la Commission pour
l'implantation de la démarche :**

- consultation et appel à contributions des Etats membres et plus largement de l'ensemble des acteurs pouvant contribuer,
- recherche de consensus,
- approche prototypale appuyée par des expérimentations,
- priorité donnée à la valeur ajoutée et aux services rendus.

EUCIS approuve la construction d'une démarche appuyée sur les résultats d'apprentissage (learning outcomes) plus que sur les programmes ou les contenus et la cohérence établie avec les descripteurs mobilisés dans le cadre du Cadre européen des certifications. C'est en effet une garantie pour assurer la reconnaissance et la prise en compte des apprentissages non formels et informels.

Néanmoins, EUCIS souhaiterait que des réflexions, des discussions complémentaires soient engagées sur un certain nombre de questions qui ne lui apparaissent pas complètement résolues dans les documents actuellement produits. Nous ne ferons que les évoquer brièvement dans cette réponse en proposant des contributions ultérieures si elles sont sollicitées ou la participation à des groupes de travail si de tels groupes sont mis en place.

1/

En tant que plate forme de réseaux couvrant l'ensemble des secteurs susceptibles de contribuer à la formation tout au long de la vie, EUCIS insiste sur la **nécessaire prise en compte de tous les apprentissages et en particulier de ceux qui visent le développement des compétences-clés pour la formation tout au long de la vie.** ECVET se présente comme un dispositif susceptible de permettre à chacun de poursuivre la construction de sa certification tout en passant d'un système d'apprentissage à un autre à la fois sur le plan géographique mais aussi sur le plan institutionnel, tout en se voyant reconnaître ses apprentissages non formels ou informels. C'est un point essentiel. Cependant la déclinaison qui en est faite à la suite a tendance à s'appuyer principalement sur les systèmes formels d'apprentissage et, qui plus est, sur les systèmes liés à la formation professionnelle. **ECVET, dans la traduction qui en est faite par la plupart des acteurs engagés dans la discussion, devient un outil au service de la formation professionnelle. Il y a un réel risque d'exclusion des apprentissages qui ne se construisent pas en lien direct avec les professions. Or ces apprentissages sont de plus en plus importants dans la construction des capacités individuelles y compris professionnelles.** Dans une société qui offre de plus en plus d'opportunités de constructions de capacités personnelles et professionnelles

Les membres :

*ACC : Association for
Community Colleges*

*AEFP/EVTA :
Association européenne
pour la formation
professionnelle*

*AEGEE : Association des
états généraux des
étudiants de l'Europe*

*AIVE/IAEC : Association
internationale des villes
éducatrices*

*EAEA : Association
européenne pour
l'éducation des adultes*

*ECSWE : Conseil
européen pour
l'Éducation Steiner
Waldorf*

*EFFE : Forum européen
pour la liberté dans
l'éducation*

*EfVET : Forum européen
pour la formation et
l'enseignement
professionnels*

*EUCEN : European
University Continuing
Éducation Network*

*EURO-WEA : Fédération
européenne des
travailleurs de l'éducation*

*FEEC : Fédération
européenne de l'éducation
et de la culture*

*FICEMEA : Fédération
internationale des centres
de méthodes d'éducation
active*

SOLIDAR :
*Regroupement d'ONG
engagées dans l'action
sociale, la solidarité
internationale et
l'éducation et la
formation tout au long de
la vie*



Plate forme européenne de la société civile pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - EUCIS-LLL

en dehors des systèmes établis ou des systèmes dédiés, dans une société qui est de plus en plus exigeante en terme de capacités transversales, il est important d'ouvrir les dispositifs de reconnaissance notamment en direction du troisième secteur. Mais sur ces formes de reconnaissances concrètes le dispositif est peu incitatif, l'initiative revient aux détenteurs de certifications qui ont tout loisir de définir leur « degré d'ouverture », d'organiser les coopérations ou les partenariats.

2/

Certains éléments demanderaient à être explicités pour surmonter ce qui peut apparaître aujourd'hui dans le texte comme des ambiguïtés.

- **Première ambiguïté** : ECVET est un système d'unités, comme marqueurs de résultats d'apprentissage, qui sont combinables de multiples façons jusqu'à devenir une « certification » individuelle, chaque individu étant porteur de sa propre certification. Ou bien, ECVET est un système d'unités articulées sur des certifications existantes, repérées par les Cadres nationaux des certifications NQF) et par le Cadre européen des certification (EQF). **Le texte indique clairement qu'ECVET est axé sur les certifications, mais en même temps la référence de base reste bien l'unité qui peut notamment être commune à plusieurs certifications.** Le risque n'est il pas que la référence « utile » devienne le plus petit élément constitutif ? En outre dans un système qui se veut réactif par rapport à un univers professionnel en évolution constante ou dans lequel les contours des « métiers » deviennent de plus en plus flous ou encore renvoient à des définitions et des contenus différents d'un Etat membre à l'autre, les unités ne sont-elles pas un moyen plus souple que les certifications (qui font l'objet de travaux souvent longs d'adaptation ou de rénovation entre les acteurs concernés) pour tenir compte des capacités possédées ou des nécessités spécifiques ? Le texte indique également qu'ECVET est « complémentaire » d'EQF, or s'il est axé sur les certifications le système devrait être pleinement articulé à EQF.
- **Deuxième ambiguïté** : est-ce qu'ECVET est d'abord un système basé sur des unités transférables ou capitalisables ou un système basé sur les points de crédits d'apprentissage validés et ensuite reconnus ? Quelle est la base de la « monnaie d'échange », de la conversion ? Si ce sont les crédits pourquoi faire référence à des unités transférables ?

3/

Il nous apparaît nécessaire d'insister sur les systèmes d'information et de guidance. Plus on individualise les parcours d'acquisition de capacités, plus on diversifie les modalités de reconnaissance et de validation des acquis d'apprentissage, plus il faut mettre à disposition des individus des dispositifs d'accompagnement, si l'on ne veut pas que s'installent de nouvelles formes



Plate forme européenne de la société civile pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - EUCIS-LLL

d'exclusion pour les moins qualifiés ou pour ceux qui ont des difficultés à comprendre les enjeux de tels processus, surtout s'ils remettent en cause ou perturbent les schémas classiques existants dans chaque pays.

4/

La mise en place du dispositif repose sur des accords de partenariat entre les autorités compétentes et les prestataires de formation et d'enseignement professionnels de différents Etats membres. Cela renforce donc le poids des démarches d'apprentissage formelles. Comment intégrer l'informel voire le non formel dans un tel schéma ? **Comment prendre en compte les apprentissages non formels ou informels développés par des entreprises ou des associations ou des organisations non gouvernementales ?** Ces institutions, vu leur diversité et leur éclatement géographique, ne pourront pas réellement être associées dans ces partenariats sauf dans le cadre de réseaux ou de multinationales. D'autre part, la recherche systématique de partenariats ne pourrait elle pas entraîner ici ou là la constitution de réseaux d'établissements de formation, éventuellement liés à des entreprises, grands groupes industriels ou groupements professionnels, qui se présenteraient comme des réseaux « d'excellence » ou des réseaux « fermés » ou « intégrés », rendant plus exigeants ou conformes à leurs exigences spécifiques leurs critères de sélection, éliminant toute forme de reconnaissance plus ou moins appuyée sur l'expérience ou sur des institutions externes à ce réseau et garantissant aux employeurs adhérents ou « clients » des « produits européens » adaptés. On pourrait voir se développer à partir de là plusieurs systèmes ou sous-systèmes européens fonctionnant en parallèle et n'offrant pas nécessairement de garanties de transfert d'un système à un autre.

5/

L'insistance placée sur le caractère volontaire de l'insertion dans le processus des principaux acteurs concernés : Etats membres, autorités compétentes ou institutions d'éducation et de formation est problématique dans la mesure où l'application risque d'être complètement chaotique facilitant la mobilité et l'échange de tel pays à tel pays, de tel secteur éducatif à tel autre, de tel secteur professionnel à tel autre. N'y a-t-il pas lieu de réunir un consensus minimal acceptable par tous afin de garantir une réponse minimale aux individus en recherche de mobilité.

6/

La résistance de l'enseignement supérieur, compte tenu notamment de l'antériorité du dispositif ECTS, ne doit pas être renvoyée sine die sous le prétexte qu'il ne doit y avoir qu'un seul système, que le système ECTS est éloigné dans sa conception du dispositif ECVET. De même la proposition de mesurer une année de formation par 120 crédits par opposition à l'enseignement supérieur qui mesure 60 crédits n'apparaît pas judicieuse.



Plate forme européenne de la société civile pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - EUCIS-LLL

ECTS a l'avantage d'exister et a fait considérablement progresser l'enseignement supérieur à partir de la généralisation introduite par le processus de Bologne. Nous partageons en partie les réponses de la Commission quand elle insiste sur le fait que les ECTS insistent encore trop sur les dimensions académiques du système mis en œuvre concrètement dans les établissements d'enseignement supérieur. Certes des démarches sont en cours pour faire bouger le système vers une réelle prise en compte des « learning outcomes », mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir entre les efforts développés par certains acteurs clés du dispositif et les pratiques effectivement mises en œuvre dans les établissements. Nous pensons que les acteurs de la formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur, compte tenu de leurs pratiques, compte tenu de leur expérience à la fois dans le cadre de la définition de dispositifs de formation en lien avec les entreprises, de la validation des acquis non formels et informels, de la relations aux publics qui se présentent à eux, sont les plus à même de faire avancer la réflexion dans ces établissements. **Il conviendrait donc de développer un dialogue qui ne se traduise pas par une opposition frontale ou par des démarches de contournement.** Se présente à nous un vrai problème qui doit être discuté sur de nouvelles bases nous semble-t-il pour éviter finalement que ne se reproduise la situation connue avec EQF aboutissant à la juxtaposition de deux logiques de certification l'une appuyée sur la formation professionnelle du niveau 1 au niveau 5 et l'autre appuyée sur le BMD du niveau 6 au niveau 8.

7/

Globalement la chance de réussite d'un tel dispositif repose sur l'acceptabilité par le destinataire final, c'est à dire l'employeur à la fois au moment de l'accès à un premier emploi et dans la gestion des parcours professionnels. Pour le moment ceux-ci apparaissent peu présents dans le débat. Cette consultation permettra sans doute d'enregistrer les premières réactions mais il est **nécessaire avant d'aller plus avant de travailler avec les partenaires sociaux** pour identifier les chances de contribution d'un tel dispositif à l'insertion professionnelle d'une part et à l'évolution professionnelle incluant l'ensemble des apprentissages d'autre part.

8/

La participation est volontaire tant de la part des Etats membres que de la part des acteurs concernés, mais n'encoure-t-on pas un risque de limitation de l'impact de la démarche ?

9/

Il conviendra enfin de s'interroger sur le pilotage d'un tel dispositif. Qui décide ? Qui contrôle ? Qui corrige ou fait évoluer ?

Jean-Marc Roirant,
Président de la plate forme EUCIS-LLL